Voté en conseil UFR le 140923 et CFVU le 260923

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES en Med-4

Année universitaire 2023-2024

I. DISPOSITIONS GENERALES

La **validation** des connaissances fait l'objet de **deux sessions** par an : des épreuves sur tablettes (ou sur papier) en deux parties une première session et une session de rattrapage. L'examen oral (ECOS facultaires MED4) a lieu en fin de second semestre et le rattrapage au mois d'août-septembre. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles par UE.

Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure, c'est-à-dire en Med-5, dès lors qu'il a validé toutes les unités d'enseignement (UE) théoriques et pratiques. Ainsi **aucune dette n'est tolérée pour le passage en année supérieure.**

Parmi les modalités d'enseignements, il existe des ED obligatoires et des ED facultatifs. Les ED facultatifs requièrent obligatoirement une inscription préalable. Chaque étudiant est tenu de s'inscrire minimalement à l'une des UE proposant des EDs facultatifs (≥ 1 ED facultatif par UE)

Les EC stages et gardes doivent être **IMPERATIVEMENT** validés pour le passage en année supérieure.

Souveraineté du jury :

Concernant les ED facultatifs : l'inscription à ces ED demeure obligatoire et engage la présence de l'étudiant. En cas d'absence, celle-ci sera portée à la connaissance du jury.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une **erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant.
La scolarité n'est pas tenue d'indiquer à un candidat le détail des points obtenus.
Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

II. CALENDRIER

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

1. Première session :

Examens Partiels sur les matières enseignées lors de la 1ère période d'enseignements :

- UE Endocrinologie-Nutrition
- UE Gynécologie-Obstétrique
- UE Neurologie-Neurochirurgie
- UE Lecture Critique d'Article (la présence aux ED est obligatoire. Toute absence injustifiée entraînera la perte de 0.5 point à la moyenne de l'épreuve)

Examens partiels sur les matières enseignées lors de la 2nde période d'enseignements :

- UE Pneumologie-Chirurgie Thoracique
- UE Gastroentérologie-Chirurgie Digestive
- UE Maladies infectieuses Santé Publique
- UE Pédiatrie
- UE Lecture Critique d'Article (la présence aux ED est obligatoire. Toute absence injustifiée entrainera la perte de 0.5 point à la moyenne de l'épreuve)

ECOS facultaires Chaque étudiant est évalué lors de la mise en situation de 2 scénarios cliniques distincts testant ses compétences médicales contextualisées. Cet examen est un Elément Constitutif (EC) de l'UE Compétence

Evaluation des compétences

Une station supplémentaire formative est prévue sur le commentaire d'une trace liée aux évaluations de stages de MED4. Cette station ne fait pas l'objet d'un rattrapage.

2. <u>Seconde session</u> (Session de rattrapage) :

Epreuves de rattrapage. Les épreuves de rattrapage ont un découpage et des règles de validation similaires à celles de la première session.

ECOS (oral) de rattrapage : Cet examen suit les mêmes modalités que l'épreuve de première session

III. Modalités de validation de MED4

1. UE théoriques :

a) 7 UE Cliniques

Chacune des 7 UE théoriques fait l'objet d'un **examen de 2h30** calqué sur la docimologie et le rythme de l'EDN (Epreuve dématérialisée nationale) en accord avec la réforme du second cycle. Chaque épreuve d'UE pourra porter sur des dossiers progressifs (DP) des Questions isolées (QI) lesquels répondent à la docimologie de l'EDN.

Les épreuves peuvent comporter des Questions à Réponse Multiple (QRM), des Questions à Réponse Unique (QRU), des Questions à Réponse Ouverte Courte (QROC), des Key Feature Problem (KFP), des zones à pointer, des schémas à annoter et des questions rédactionnelles, ainsi que toute autre modalité docimologique envisageable à l'EDN. Ces modalités peuvent être proposées dans le cadre de dossier clinique (DC), de dossier progressif (DP) ou de questions isolées (QI).

Les DP sont destinés à explorer les capacités cliniques et diagnostiques concernant une ou plusieurs pathologies associées permettant de :

1. justifier une démarche diagnostique
2. tester les connaissances physiopathologiques
3. justifier le choix d'une attitude thérapeutique
4. prendre en compte la dimension médicolégale
5. prendre en compte la dimension sanitaire et sociale

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'UE. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'UE, ils sont revus par le bureau des examens.

Les coefficients appliqués seront les suivants : 75 % de la note finale de l'UE pour les DP, et 25 % pour les QI.

Dans un système d'unités d'enseignement capitalisables (UE), chaque unité d'enseignement est validée par une note égale ou supérieure à 10/20.

En cas d'ajournement, l'étudiant passe l'épreuve de rattrapage de l'UE d'août-septembre selon les mêmes modalités de validation.

b) UE Lecture Critique d'Article :

Epreuve du semestre 1

La première épreuve de LCA est un examen sur tablettes de 1h00. L'épreuve comporte 20 QI dont 30 à 50 % seront contextualisés (extrait d'article, lecture de tableaux...) et abordant l'ensemble des notions vues en ED de LCA (diagnostique, épidémiologie et thérapeutique). La validation de cette épreuve nécessite une note ≥ 10/20.

Epreuve du semestre 2

La seconde épreuve de LCA est un examen sur tablettes de 3h00. L'objectif de cette UE est d'amener les étudiants à lire de manière critique et à analyser le contenu d'un article, en vue de leur autoformation actuelle et future. L'épreuve comporte deux articles pouvant être en anglais incluant possiblement un résumé. Chaque article fait l'objet d'une épreuve pouvant compter entre 13 à 17 questions. L'article est remis sous format papier. La validation de cette épreuve nécessite une note ≥ 10/20, chaque article compte pour la moitié de la note. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable à chaque article, seule la moyenne générale est requise.

Session de rattrapage

Ces 2 épreuves feront l'objet d'un rattrapage selon des modalités identiques à celles de la 1ère session.

2. UE Pratique : EC stages hospitaliers, EC gardes hospitalières et EC modules pré-stages

a) EC Stages Hospitaliers

Un étudiant effectue 4 stages hospitaliers par année universitaire de Med-4. La validation de l'EC « Stages Hospitaliers » de Med-4 est conditionnée par la validation individuelle des 1er et 2ème stages de Med-4. Au cas où l'un des stages serait validé en dépit d'une note inférieure à 10/20, une moyenne (calculée à partir des notes de stage) égale ou supérieure à 10/20 est également nécessaire pour la validation de cette UE. De manière générale un stage s'effectue à temps plein sur une période allant de 6 à 12 semaines. La durée des stages est précisée dans le livret des stages. La prise de congés pendant les stages doit suivre la réglementation en vigueur. Le passage en année supérieure est conditionné par la validation de l'EC « Stages Hospitaliers ». Il est rappelé que les étudiants doivent valider 18 mois de stage temps-plein sur la totalité de la FASM des études médicales (Med-4, Med-5 et Med-6). Cependant, en cas de doublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'EC « Stages hospitaliers », et recommence intégralement son année de stage correspondante.

b) EC Gardes

La réglementation en vigueur précise que lors des 3 années de FASM (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au moins 25 gardes. Cependant, en cas de doublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'EC « Gardes hospitalières », et recommence intégralement son année de gardes correspondante. A Lille, le nombre minimum de gardes qui doivent être effectuées en Med-4 est de 13.

Compte tenu du décalage entre leur réalisation et les dates de délibération du jury seules 6 gardes au minimum effectuées pendant les deux premières périodes de stage (octobre à décembre et janvier à mars) devront être justifiées auprès de la scolarité pour valider l'EC « Gardes hospitalières ». Le passage en Med-5 est conditionné par la validation de cet EC « Gardes hospitalières ». La réalisation des 7 gardes restantes sera examinée de façon différée par le jury de Med-5.

c) EC Modules prep-stages

Dans le cadre de la préparation à votre prise de fonction en stage de MED-4 et MED-5, des ateliers préparatoires aux stages (Prep-Stages) sont organisés au Centre de Simulation PRESAGE (Faculté de Médecine, Pôle Recherche).

Quatre modules différents, calqués sur les stages obligatoires, sont proposés lors de la prise de fonction de chaque stage de MED-4 et MED-5 :

- « anesthésie/urgences/médecine intensive/réanimation »,
- « spécialités chirurgicales/gynécologie-obstétrique »,
- « médecine générale ambulatoire »,
- « spécialités médicales hospitalières ».

Chaque module est constitué de plusieurs ateliers de formation aux gestes techniques et de mises en situation clinique (ECOS), en lien avec le stage d'affectation et/ou l'enseignement facultaire préalable. L'étudiant doit suivre et valider le module qui correspond à son stage. En cas de stage libre, l'étudiant est affecté au module « spécialités médicales hospitalières ».
Il s'y associe un module complémentaire spécifique destiné à la formation aux premières gardes, « Prep-Gardes », donné une seule fois en début de MED-4.

Les horaires de convocation à PRESAGE sont transmis en amont. Les créneaux d'affectation doivent être respectés impérativement.

La validation de la valence PRESAGE du « Module Pratique » repose sur la validation par l'étudiant d'**au moins un module** parmi 2 (modules « Prep-stages » du premier et du deuxième trimestre de MED-4) pour le passage en MED5.

La validation de la valence PRESAGE du « Module Pratique » repose sur la validation par l'étudiant d'**au moins deux modules** parmi 4 (modules « Prep-stages » du troisième et du quatrième trimestres de MED-4, modules « Prep-stages » du premier et du deuxième trimestres de MED-5) pour le passage en MED6.

La validation d'un module est acquise par le contrôle de présence et par l'implication de l'étudiant au cours du module. Chaque étudiant doit être en possession de sa blouse et de son stéthoscope, sans lesquels il ne peut participer au module.

En cas de non-validation d'un module, l'étudiant pourra rattraper le module au cours de la session suivante. Le module auquel il sera affecté sera déterminé par PRESAGE. La validation des sessions « Prep-stages » des trimestres T2, T3 et T4 de MED4 pourront permettre de rattraper les sessions non validées du T1 et du T2 de MED4. La validation des sessions « Prep-stages » du T4 de MED4 ainsi que les sessions des trimestres T1, T2 et T3 de MED5 pourront permettre de rattraper les sessions non validées du T3 et du T4 de MED4 ainsi que celles du T1 et du T2 de MED5.

En cas de doublement ou de triplement d'une année d'étude, l'étudiant est dans l'obligation de valider l'ensemble des modules obligatoires de l'année en cours pour son passage dans le niveau suivant, et ce, même si les différents modules ont été validés au cours de l'année ou des années précédentes.

3. L'UE compétences :

Cette UE est soutenue par des enseignements à caractère obligatoire. Cela concerne des enseignements portant sur les disciplines suivantes : **pédiatrie, neurologie, obstétrique et LCA**. Ces enseignements sont orientés vers les compétences décrites dans le référentiel de compétences. Elle vise l'acquisition par les étudiants de compétences cliniques indispensable à l'exercice de leur mission d'étudiants hospitaliers et de leur future pratique professionnelle.

Pour les ECOS, un livret des questions de compétences est mis à disposition courant mars-avril de chaque année universitaire. Ce livret est constitué de situations de départ (SDD) rattachées aux UE théoriques de spécialités de MED3 et MED-4. L'étudiant doit donc préparer son oral en confrontant ces SDD aux situations cliniques vues en enseignement dirigé, mais aussi de ce qu'il aura lu dans les collèges et expérimenté en stage. En effet, le comportement vis-à-vis du patient est aussi une compétence du référentiel qui est développée au cours des stages.

La seconde partie de cette UE est consacrée à l'étude des notions clés des disciplines du MED4. Les connaissances acquises lors des enseignements dirigés de ces disciplines doivent alimenter la capacité à maitriser le raisonnement clinique. Le raisonnement clinique est l'un des points forts du référentiel de compétences en médecine. Les modalités d'examens évaluent aussi l'aptitude à ce raisonnement en contexte professionnel.
La formation au raisonnement clinique sera poursuivie au cours d'enseignements intégrés à cette UE compétence. Ceux-ci sont à caractère obligatoire. Toute absence injustifiée sera portée à la connaissance du jury.

Les modalités d'examen de cette UE compétences sont les suivantes :

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires med4

La validation de cet EC s'intègre à celle de l'UE compétences. Chacune des deux parties de l'épreuve est notée sur 20 et compte pour 50 % de cette note, il n'y a pas de note éliminatoire.
Le livret des questions de compétence est mis à disposition courant mars-avril. Ces ECOS se déroulent en mai juin, pour la première session. En cas de non validation de l'UE compétences en première session, et si la note aux ECOS MED4 est inférieure à 10/20, une seconde session sera organisée en août septembre. C'est la note de cette seconde session qui comptera alors pour 20 % de la note globale du CCC. Les deux mises en situations cliniques sont issues de ce livret constitué d'un groupe de problématiques rattachées aux UE théoriques de MED-3 et MED-4 et aux SDD (situations de départ).

Les 2 parties de l'épreuve sont évaluées par deux examinateurs distincts. Cet EC est capitalisable.

L'article 17 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études (…) du deuxième cycle des études médicales (modifié par arrêté du 21 décembre 2021-art 2) dispose :

« Un certificat de compétences cliniques est délivré aux étudiants ayant validé une série d'examens cliniques objectifs structurés organisés par les unités de formation et de recherche de médecine ou la structure qui assure cette formation. Ceux-ci sont établis à partir des situations cliniques de départ détaillées en annexe 2 du présent arrêté. Ils sont organisés au cours du deuxième cycle et sont destinés à vérifier les compétences acquises par les étudiants et notamment leur capacité à développer un raisonnement clinique et à résoudre des situations en lien avec l'exercice professionnel. Le jury de ces examens est constitué de représentants de différentes spécialités médicales. Les étudiants reçoivent une préparation à ces examens cliniques pendant l'ensemble de la durée du deuxième cycle.

Les examens cliniques objectifs structurés sont organisés chaque année du deuxième cycle avec un minimum de cinq mises en situations au cours de la deuxième et de la troisième année du deuxième cycle.

La note obtenue aux examens cliniques objectifs structurés de la première année de deuxième cycle représente 20 % de la note globale du certificat de compétences cliniques, celle obtenue aux examens cliniques de la deuxième année de deuxième cycle représente 30 % de la note globale et celle obtenue aux examens cliniques de la troisième année de deuxième cycle représente 50 % de la note globale. »

L'oral de compétence (hors ECOS MED4) comprendra une troisième station de présentation d'une des traces effectuées au cours des stages de l'année de med4. L'étudiant devra effectuer la présentation de sa trace et de son commentaire et répondre aux questions des examinateurs.

La validation de l'UE Compétence se fait comme suit :

La validation de l'UE compétence requiert une note moyenne ≥ 10/20.
Si l'UE Compétences n'est pas validée, elle donne lieu à un rattrapage en seconde session. En cas de redoublement cette UE est capitalisable.

4. Passage en année supérieure –redoublement :

Cas des étudiants redoublant/triplant le MED-4 ou ayant fait une césure : ils gardent l'acquis des UE validées l'année précédente ou avant la césure.

Si l'UE d'orthopédie-rhumatologie n'a pas été validée, les étudiants sont tenus de se présenter et de valider l'épreuve de MED3 prévue au second semestre.

Une épreuve spécifique de KFP pourra être organisée pour les étudiants concernés, épreuve qui sera rattachée à l'UE compétences.

Chaque étudiant doit se tenir informé des dates d'examen (écrit et oral) et contacter la scolarité en charge des examens, en cas d'erreur ou oubli, dans les meilleurs délais.

5. Classements de promotion:

Deux classements sont proposés prenant en compte **TOUS les étudiants.** Un **classement de fin de premier quadrimestre** et un **classement final** sont effectués en prenant en compte respectivement les 3 UE du premier quadrimestre et l'UE LCA puis les 7 UE cliniques et LCA et l'UE compétences. Ces classements s'appuient sur les notes **communiquées aux étudiants APRES délibération**. Le rang de classement de chaque étudiant lui est communiqué sur l'ENT en même temps que ses résultats personnels.

Pour les redoublants et triplants ayant capitalisé l'une ou plusieurs de ces UE les années antérieures : les notes qui sont prises en compte sont celles validées par le jury ayant conduit à la capitalisation.

6. Enseignement de radioprotection

Un module d'apprentissage est obligatoire en radioprotection. Cet apprentissage est indispensable pour pouvoir approcher des sources de rayonnements ionisants au cours de vos stages. Il est disponible avec le lien suivant : https://moodle.univ-lille.fr/enrol/index.php?id=10369